

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73 du 21 janvier 1948 :

n° 73

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1948

Date de publication
21 janvier 1948

Date du numéro
31 janvier 1948

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés à titre provisoire, pour compter du 19 janvier 1948, les nommés : Mohamed Hersi, en qualité de cuisinier, au salaire journalier Abdillai de soixante francs; Mouhmed, en qualité de boy, au salaire journalier de quarante francs; Mohamed Farah, en qualité de planton. au salaire journalier de cinquante francs. Les intéressés sont mis à la disposition de la mission d'inspection des colonies.